



12-AVR-2015

**FICHE DE
DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Ets Joubert & Cie
9, rue Michelet
94200 Ivry Sur Seine
France

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ.

Nom du produit : Gelomat

Type de produit : Caractérisation chimique
Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Company identification : ETS. JOUBERT & CIE.
9, rue Michelet
94200 Ivry Sur Seine
France
Tél: 01-46-72-24-38
Fax: 01-46-71-62-84

Mode d'utilisation : Selon la fiche technique.

2 – INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Composants : - Solvant EXXSOL D 60, N° CAS: 64742-58-9
- T S 100, N° CAS: 112945-52-5

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS.

Principaux dangers : Xn Nocif

Composants contribuant aux dangers :
Naptha lourd hydrotraité
R 65-66

Risques pour la santé: Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Dangers physico-chimiques / Risques d'explosivité:
Peu dangereux.
Le produit ne forme des mélanges inflammables ou ne peut brûler que s'il est porté à une température égale ou supérieure au point d'éclair.

4 – MESURES DE PREMIER SECOURS.

- Cas général :** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation :** Mettre rapidement à l'abri la personne touchée, en utilisant une protection respiratoire appropriée. Pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire, maintenir la personne au repos, et appeler un médecin rapidement.
- En cas de contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées jusqu'à disparition de l'irritation. Si elle persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau :** Enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon, ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS UTILISER les solvants ou des diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :** NE PAS FAIRE VOMIR. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.
-

5 –MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

- Moyens d'extinction appropriés:** CO₂, poudres d'extinction.
- Recommandations:** En cas d'incendie, l'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- Refoldir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
-

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec les matériaux absorbants non combustibles,

par exemples : sable, terre vermiculite, terre de diatomées.
Les mettre dans des fûts étanches en vue de l'élimination
selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter
l'utilisation des solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou
égouts, alerter les autorités compétentes selon les
procédures réglementaires.

7 – MANIPULATOIN ET STOCKAGE.

Manipulation :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se
répandre le long du sol et former des mélanges explosifs
avec l'air. Empêcher la création de concentrations
inflammables ou explosives dans l'air et éviter les
concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites
d'exposition professionnelle par une ventilation adaptée.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de
sources de chaleur de flammes nues. Ne pas utiliser des
outils pouvant provoquer des étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que
l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage.

Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression, et toujours
conserver la préparation dans des emballages d'un matériau
identique à celui d'origine.

Stockage :

Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

Tenir éloigné de toute source d'ignition et de chaleur.

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection individuelle : Protection respiratoire :
Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :
Utiliser les gants résistant aux produits chimiques. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau. Elles ne devraient toutefois pas être appliquées après le contact avec le produit. En cas de contacts avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau/corps :
Porter les vêtements de travail protecteurs. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES.

Forme : Liquide

Couleur : Transparente blanche

Odeur : D'hydrocarbure aliphatique

Point éclair : environs 62° C / 144° F

Point d'auto inflammation : 200° C / 392° F

Pression de vapeur : 0,1 kPa à 20°C / 68°F

| | |
|--|--|
| Densité : | 0,8 g/cm ³ |
| Solubilité dans l'eau : | Insoluble |
| Solubilité dans les solvants organiques : | Soluble dans les solvants organiques, courant dans l'industrie de peintures. |
| Les solvants organiques : | Soluble dans les solvants organiques courant dans l'industrie de peintures. |

10 – STABILITÉ AND REACTIVITÉ.

| | |
|---|-----------------|
| Stabilité : | Stable. |
| Conditions pour éviter l'instabilité : | Non concerné. |
| Réactions dangereuses avec (incompatibilité) : | Oxidants forts. |
| Produits de décomposition dangereux : | Aucun. |

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

| | |
|--------------------------|---|
| Risques aigus : | Non concerné. |
| Voie cutanée : | Faiblement toxique. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser et dessécher la peau, aboutissant à une gêne et à une dermatite. |
| Voie oculaire : | Gêne au niveau des yeux, mais sans lésion des tissus oculaires. |
| Voie digestives : | L'aspiration accidentelle de faibles quantités dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peut provoquer des bronchopneumonies ou des oedèmes pulmonaires. |

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Indications sure l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Du fait de sa vitesse de biodegradation, ce produit est classé comme "biodégradable".

Indications generals :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalization.

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau, ni dans le milieu naturel.

Les déchets et les emballages usagés doivent être éliminés selon les règlements locaux en vigueur.

14 – INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT.

Par voie terrestre : N° ONU : 1263 classe 3

Par voie maritime : N° ONU : 1263 classe 3

Par voie aérienne : N° ONU : 1263 classe 3

15 – AUTRES RECOMMANDATIONS

Cette fiche est réalisée suivant l'article R-231-53 de code de travail de la France. Les conditions de travail de l'utilisateur ne sont pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre

toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.